

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 1 sur 8
--	----------------------------------	------------------------------------

PROCES VERBAL DE REUNION

Date : 11/12/2025 à 20 heures 30	Lieu : Salle du Conseil Municipal
----------------------------------	-----------------------------------

Membres :
Véronique BELANGER - Raphaël CHEVALARD – Patrick DOUCHY - Michèle HOOGE - Anne LUPIAC – Patrick PALISSE – Frédéric PUGNERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Stéphane LHUISSIER – Joël PUJADE

Absent : aucun

Objet : **REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Diffusion : les membres du Conseil Municipal - site internet Secrétaire de mairie – affichage municipal

Rédacteur : Lysiane PALISSE	Date de diffusion : 16/12/2025
-----------------------------	--------------------------------

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 2 sur 8
--	----------------------------------	--

Président de séance : Patrick PALISSE

ORDRE DU JOUR

1. Point Budgétaire et CA 2025 prévisionnel
2. Projet de Budget 2026
3. Demande de Fonds de concours 2024
4. Soutien aux entreprises locales
5. Vœux du Maire et repas des aînés
6. Atlas de la Biodiversité Communale et Projet Rural
7. RIFSEEP part CIA
8. Adhésion au CNAS
9. Choix du maître d'œuvre pour les travaux du Chemin du PIN à CAVILLARGUES
10. DIA DE BLOCK / PALISSE
11. DIA COURCELLES / BORREDA
12. DIA ROCHE / CHOBLET
13. Mise place de la participation protection sociale santé
14. Adhésion au service secrétaire itinérante du CDG 30
15. Logement Maison Marie-Fernand
16. Questions diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 26 Mai 2020, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Le maire propose au Conseil Municipal deux points à l'ordre du Jour « Demande Fonds de Concours 2024 » et DIA ROCHE/CHOBLET ; ces ajouts sont acceptés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

1 POINT BUDGETAIRE ET CA 2025 PREVISIONNEL

Le Conseil Municipal a examiné le projet de Compte Administratif 2025. Ces chiffres ne sont pas définitifs et devront être affinés en janvier pour vote du compte.

La balance provisoire des comptes est la suivante :

- Fonctionnement : dépenses 301 028.60 € - Recettes : 346 767.80 € soit un résultat de + **45 739.20 €**
- Investissement : dépenses : 190 525.09 € - Recettes : 234 865.14 € soit un résultat de + **44 340.05 €**

Il est à noter que ce bon résultat a été obtenu **sans augmentation de la fiscalité locale**. L'excédent de fonctionnement 2025 (45 000 € environ) alimentera les investissements 2026.

La trésorerie au 9/12 est de **196 290,07 €**.

2 PROJET DE BUDGET 2026

Le maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget déclinant le débat d'Orientations Budgétaires (DOB) de novembre en Conseil Municipal. Ce projet a été préparé par le maire avec la secrétaire de mairie et les adjoints. Il intègre l'ensemble des actions du DOB, lui-même déclinant la feuille de route du Conseil Municipal pour l'exercice 2020-2026.

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 3 sur 8
--	----------------------------------	--

Depuis l'élaboration du DOB et le vote du budget de la France par l'Assemblée Nationale les évolutions suivantes ont été prises en compte

- Par prudence, le taux de revalorisation des valeurs locatives n'est pas pris en compte
- Les montants de la DGF 2026 seront communiqués, dans toute la mesure du possible, le 31 mars. En attendant 2025 est pris pour base.
- Le budget du SIRP est diminué en 2026 de 9000 € (par commune) pour prise en compte de charges anciennes différées à 2025.
- Le Département a informé la commune de l'attribution d'une subvention de 34 443 euros (soit 25 % du total) pour le Chemin du PIN à CAVILLARGUES et l'Agglomération du Gard Rhodanien, en cas d'utilisation du chemin en déplacement doux de 42 890 euros

Le budget est construit sur la base **d'une non-augmentation des taux communaux d'imposition.**

Les principaux chapitres du budget de Fonctionnement sont :

En Dépenses

- Charges à caractère général : 99 608 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 111 796 €
- Autres charges de gestion courante : 103 105 €
- Charges financières (intérêts des emprunts) : 7 273 €
- Charges exceptionnelles : 500 €

En Recettes

- Impôts et taxes : 220 271 €
- Dotations, subventions et participations : 110 836 €
- Autres produits de gestion courante : 28 400 €
- Ventes de produits fabriqués : 9 254 €
- Atténuation de charges : 1 500 €

Ceci ménage un résultat réel de 47 597 € (supérieur au capital des emprunts à rembourser en 2027).

Les principaux chapitres du budget d'investissement sont :

En Dépenses

- Immobilisations incorporelles (ABC et biens sans maitres) : 12 800 €
- Acquisitions : 10 000 €
- Voirie : 125 900 €
- Bâtiments communaux : 7 000 €
- Capital des emprunts : 43 642 €

En Recettes

- Subventions d'investissement : 54 255.10 €
- Emprunts et dettes assimilées : 140 486.90 € (à modifier quand des résultats réels de 2025)
- Dotations, fonds divers et réserves : 4 600 €
- Virement de la section d'exploitation (recettes) : x € (en attente des résultats réels de 2025)

PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 4 sur 8
----------------------------------	--

Après débat, ce projet de budget sera présenté à l'Inspecteur Principal des Finances Publiques, le 6 janvier pour vote en conseil municipal de janvier.

3 DEMANDE FONDS DE CONCOURS 2024

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité la demande de subventions au titre des Fonds de Concours 2024 pour :

- Réalisation de 2 cassis au Chemin de la Combe de Robin : 8 330.40 € TTC
- Panneaux Chemin de la Croisette limitation de vitesse, panneaux devant école ralentissement et radar pédagogique : 3 484.80 €
Soit un total de 11 815.20 € TTC

Le montant maximum des fonds de concours pouvant être octroyés à la commune en 2024 s'élève à 4 780 € et doivent laisser une part de 50 % minimum aux fonds propres de la commune.

4 SOUTIEN AUX ENTREPRISES LOCALES

Comme il l'a fait les années passées, le Conseil Municipal réaffirme pour 2026, à l'unanimité, son soutien aux entreprises locales qui ont donné toute satisfaction en 2025, tant concernant la qualité du service apporté que concernant les prix pratiqués (toujours voisins de ceux du marché).

Pour l'année 2025, les entreprises concernées ont été :

- Le Petit Gourmand, C'est dans la boîte, Tea-Amo Pizza, L'Ami du PIN, L'Épicerie du château, Les Délices de Lili, BLTP, Diag Précision, Cave Coopérative De Cavillargues, Boulangerie Segura, Marjolaine Fleurs.
- Maison PAGEZI (il s'agit là d'une aide de la mairie à un Jeune Agriculteur au travers de la location d'un local industriel à un prix très préférentiel)

Les budgets mairie concernant chaque entrepreneur sont disponibles en mairie en toute transparence.

5 VŒUX DU MAIRE ET REPAS DES AINÉS

Les vœux du maire et repas des aînés auront lieu le 10 janvier. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après en avoir délibéré, en raison de sa politique de soutien aux entreprises locales (voir ci-avant) et à l'examen des devis transmis, que le choix des traiteurs, qui ont en outre donné toute satisfaction les années passées, se portera sur :

- « C'est dans la boîte » pour l'apéritif des vœux
- Le Petit Gourmand pour le repas des aînés

La préparation (et remise en état de la salle) du repas des aînés et des vœux sera organisée ainsi :

- Préparation : vendredi 9/01 à 17 heures 30 et samedi 10 à 9 heures 30
- Remise en état de la salle des fêtes : dimanche 11/01 à 10 heures 30

6 ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE ET PROJET RURAL

- Atlas de la Biodiversité Communale avec la volontaire du Service Civique (Marie-Madeleine EPPINGER)
 - i. La signature du contrat avec InSite et la volontaire du Service Civique aura lieu le 12 janvier à 14 heures en présence de la commission Atlas de la Biodiversité Communale
 - ii. A la suite du désistement partiel de la famille d'accueil de la volontaire du service civique qui ne peut recevoir Marie-Madeleine EPPINGER que pour 3 mois seulement

PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 5 sur 8
----------------------------------	--

du 7 janvier au 7 mars 2026, et en l'absence d'autres réponses à l'enquête que la mairie avait lancée, la mairie a contacté Solange VALLIER qui avait accueilli les volontaires en 2024 mais qui ne souhaitait pas le faire en 2026. Solange VALLIER a finalement accepté d'accueillir notre volontaire pour trois mois en 2026, du 7 avril au 7 juillet, pour un loyer mensuel de 400 € par mois. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette disposition à l'unanimité.

iii. Le maire présentera Marie-Madeleine EPPINGER à la population lors des vœux du maire (10 janvier)

- **Projet rural**

- i. [Projet pour la restauration des milieux ouverts et des mares](#)

La Fédération des chasseurs du Gard propose à certaines communes, dont LE PIN, un programme d'actions en faveur de la restauration des mares et des milieux ouverts. Le programme comprend de l'ingénierie mais aussi la fourniture de semences faunistiques à titre gracieux. Cette action est proposée aux collectivités qui ont déjà engagé un « Projet Rural » comme LE PIN en 2024 mais aussi aux agriculteurs et à d'autres acteurs (associations de chasse, ...).

Le projet d'identification (auprès de propriétaires volontaires) des nouvelles terres à défricher et ensemercer, l'implantation de nouveaux abreuvoirs/mares et autres actions figurant dans la proposition seront confiés à Marie-Madeleine EPPINGER. Dans le cadre de ce projet et de la suite du Projet Rural, une deuxième garenne pédagogique sera construite par la mairie, l'école et la société de chasse, sur une parcelle (C 327, 5 000 m2 environ) mise gracieusement à disposition par un propriétaire du village.

Concernant la première garenne pédagogique (Quartier du Clos), le jumelage avec Manduel est renouvelé ; Manduel nous fournira en 2026 une vingtaine de lapins environ pour cette garenne à titre gracieux. Les enfants de l'école participeront au lâcher.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette adhésion à la proposition de la Fédération, aux actions relatives à cette proposition et à celles poursuivant le Projet Rural 2024 (nouveaux défrichements, création d'abreuvoirs/mares, deuxième garenne pédagogique, ...).

- ii. Gyrobroyage des terrainsensemencés en 2024

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a entrepris le gyrobroyage des terrainsensemencés en 2024 dans le cadre du Projet Rural (3 ha environ sur les 4 haensemencés). Les superficies restantes devraient être gyrobroyées d'ici fin janvier.

7 RIFSEEP PART CIA

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est constitué de deux parts cumulables :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) tenant compte :
 - D'une part, du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions
 - Et d'autre part, de l'expérience professionnelle de l'agent c'est-à-dire de la connaissance acquise par la pratique : nouveauté majeure du dispositif.
- Le complément indemnitaire annuel (CIA), qui repose sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent : il est en lié à l'évaluation professionnelle et revu chaque année

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 6 sur 8
--	----------------------------------	--

Ce jour, après en avoir débattu (débat sans vote car la décision formelle relève d'un arrêté du maire) le Conseil Municipal propose au maire de fixer les CIA des employés communaux pour l'année 2025 ainsi :

- Secrétaire de mairie : 650 €
- Agent polyvalent : 600 €

Le CIA sera versé sur paye de janvier.

8 ADHESION AU CNAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adhésion communale au CNAS pour les agents en activité en 2026.

9 CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DU CHEMIN DU PIN A CAVILLARGUES

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la maîtrise d'œuvre du projet sera confiée à CEREG pour un montant de 7 200 €.

10 DIA ROCHE/CHOBLET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la bâtisse située sur la parcelle cadastrée A372 de superficie 265 m².

11 DIA DE BLOCK / PALISSE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité moins 2 abstentions (Lysiane PALISSE et Patrick PALISSE) de ne pas exercer son droit de préemption sur la bâtisse située sur les parcelles cadastrées A633 de superficie 1071 m².

12 DIA COURCELLES / BORREDA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur la bâtisse située sur les parcelles cadastrées A628 de superficie 80 m².

13 MISE PLACE DE LA PARTICIPATION PROTECTION SOCIALE SANTE

Le Maire informe le Conseil Municipal que selon les dispositions des articles L.827-1 et suivants du code général de la fonction publique, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Après avoir recueilli l'avis favorable du comité social territorial et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la Mairie de LE PIN participera au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

	PROCES VERBAL (Suite)	Indice : 00 Page : Page 7 sur 8
--	----------------------------------	--

14 ADHESION AU SERVICE SECRETAIRE ITINERANTE DU CDG 30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la signature d'une convention avec le CDG pour mise à disposition d'une secrétaire itinérante en cas de besoin.

15 LOGEMENT MAISON MARIE-FERNAND

Ce point est reporté.

16 QUESTIONS DIVERSES

16.1 Absence secrétaire de Mairie

La secrétaire de mairie sera absente du 27 janvier au 13 Mars inclus pour raison de santé. Son remplacement pourrait se faire ainsi :

- Une secrétaire à temps partiel les mercredis toute la journée (pour traitement des affaires de la commune sans ouverture au public) et le vendredi après-midi (accueil du public)
- Une permanence d'un élu ou d'un ou une volontaire du village le mardi de 10 heures à 12 heures pour distribution des sacs jaunes

Un rendez-vous avec la candidate aura lieu le vendredi 19/12 à 15h avec le maire et Frédéric PUGNERE.




16.2 Divers

Du remblai sera déposé devant les conteneurs du cimetière de la route d'UZES pour combler le creux retenant les eaux de pluie.

**PROCES VERBAL
(Suite)**

Indice : 00

Page : Page 8 sur 8

Véronique BELANGER	
Raphaël CHEVALARD	
Patrick DOUCHY	
Michèle HOOGE	
Stéphane LHUISSIER	
Anne LUPIAC	
Lysiane PALISSE	
Patrick PALISSE	
Frédéric PUGNERE	
Joël PUJADE	
Mireille ROUZAUD	